

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 08 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit du mois d'avril à 19 H 00

**OBJET : AFFAIRES GENERALES**

**Création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et élection de ses membres**

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **1<sup>er</sup> avril 2026**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN, maire**

**N°2026/035**

**Présents :**

M. Xavier HAQUIN, **Maire**

Mme DEHAS, M. RAVIER, Mme CHESNEAU, M. LAROZE, Mme MÉZIÈRE, M. JOBERT, Mme APARICIO TRAORÉ, **Adjoint au Maire**

M. CARON, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE, M. BLANCHARD, Mme GUTIERREZ, M. HORNE, Mme LAPOUGE, M. KNOBLOCH, Mme AUROUX, M. DELBOSC, Mme GESPACH, M. HEBBAL, Mme PETIT, M. DUMAINE, Mme MANS, Mme DUTERTRE MAILLET, M. DUC, Mme DE CARLI, M. FRANCOIS, Mme LACOUTURE, M. NINOUE, Mme CAUZARD, M. BATTON, Mme DUPUY, M. MELO DELGADO, Mme CUSTODIO, Mme ROUSSEAU, **Conseillers Municipaux**

**Absent excusé ayant donné pouvoir :**

M. RUTH (pouvoir à Mme DEHAS)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 10/04/2026

Publiée le : 14/04/2026

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KNOBLOCH** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Délais et voies de recours :**

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

**OBJET :**

**AFFAIRES GÉNÉRALES**

**Création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et élection de ses membres**

**Sur la proposition du Maire,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1413-1 et L. 2121-21 ;

VU l'avis de la commission Affaires Générales, Finances et Innovation Publique du 3 avril 2026 ;

**CONSIDÉRANT** que la Ville souhaite créer une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'ensemble des services publics qu'elle confie à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elle exploite en régie ;

**CONSIDÉRANT** que cette commission comprend des représentants du Conseil Municipal, en plus du Maire, Président de droit ;

**CONSIDÉRANT** que les représentants du Conseil Municipal au sein de cette commission sont élus à la représentation proportionnelle ;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, a décidé à l'unanimité de ne pas procéder à cette élection au scrutin secret ;

**Après en avoir délibéré,  
 LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Par 33 voix pour et 2 abstentions,**

- **APPROUVE** la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux ;
- **DIT** que cette commission est composée comme suit :
  - 4 membres du Conseil Municipal en sus du Maire, Président de droit, selon le principe de représentation proportionnelle ;
  - 2 représentants d'associations locales ;
- **ÉLIT**, selon le principe de la représentation proportionnelle, les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux comme suit :

<b>Commission Consultative des Services Publics Locaux</b>	
<b>Membres du Conseil Municipal</b>	<b>Représentants d'associations</b>
(1) - FRANÇOIS Jean-Marc (1) - GESPACH Christine (1) - RAVIER Etienne (2) - BATTON Jocelyn	2 représentants

(1) liste "Renforçons nos liens"  
 (2) liste "Ermont Citoyen "



**Pour extrait conforme,**

**Le Maire**  
**Conseiller départemental du Val d'Oise**  
**Xavier HAQUIN**